

ARCAM



7a1 Littoral Parc

Développement d'un site d'activités commerciales incluant une mixité activités/logements et valorisation des espaces publics

ACTEURS PRINCIPAUX

Instances concernées pour la coordination :

- Association Littoral parc
- Communes Allaman, Aubonne, Etoy, St-Prex
- ARCAM
- Association Littoral entreprises

Exemples d'entreprises :

Quartiers généraux : Ferring, Sunstar, Parker, etc.
Commerces : Ikea, Pfister, Hornbach, etc.
Expositions-ventes : Getaz-Miauton

ACCESSIBILITE

Desserte TP : gares CFF Etoy et Allaman, bus MBC

Desserte TIM : autoroute sur place (jonction d'Aubonne)

LOCALISATION



CHIFFRES-CLES

ETAT ACTUEL

	(STATENT 2011)	2562
Emplois EPT	(STATENT 2012)	2618
	(STATENT 2013)	2656
	(STATENT 2014)	2703 (validation en cours)
Entreprises	(STATENT 2011)	154
	(STATENT 2012)	156
	(STATENT 2013)	158
	(STATENT 2014)	158 (validation en cours)
Habitants	(STATPOP 2010)	322
	(STATPOP 2011)	308
	(STATPOP 2012)	318
	(STATPOP 2013)	321
	(STATPOP 2014)	312
Superficie dont ZIZA	(2014)	112 ha
	Zone industrielle et/ou artisanale	Validation en cours

POTENTIELS DE DEVELOPPEMENT

données en cours de définition

PERIMETRE



PROJET DE DEVELOPPEMENT

Contexte et enjeux : Ce site de 112 ha constitue une aire d'activité très attractive, à mi-chemin entre Lausanne et Genève. Sa bonne desserte, notamment par le réseau routier, a fortement attiré les entreprises à vocation commerciale avant qu'une impulsion vers l'installation d'entreprises tertiaires « supérieures » ne soit donnée. Il a fait l'objet du PAC n° 299, avec une nouvelle réglementation qui gère les autorisations et l'encaissement des taxes en fonction du trafic généré. L'organisme de gestion (Association Littoral Parc) comprend les représentants des communes et de l'Etat; il conduit les négociations avec toutes les entreprises intéressées et il gère les aspects d'aménagement et les autorisations d'implantations, avec l'appui d'un architecte-conseil. A fin 2007, le canton a

décidé de réviser le Plan d'affectation cantonal de Littoral Parc (PAC 299), afin d'analyser les problèmes liés au trafic automobile, de limiter l'affectation commerciale (suppression de toute nouvelle implantation de ce type d'activité), d'introduire la possibilité d'intégrer du logement et d'augmenter la qualité des espaces publics. La modification du PAC a été approuvée par le Canton en 2011. Le PAC fait l'objet d'une nouvelle adaptation en 2015/2016 pour y intégrer des mesures du Plan de mesures OPAir, suite aux arrêts de la CDAP d'octobre 2014.

Objectifs :

Les objectifs de la révision du PAC 299 en 2007 sont les suivants :

- Introduire la mixité activités/logements
- Développer la qualité des espaces publics et l'identité paysagère
- Diminuer les besoins en déplacement et la génération de trafic par des mesures coordonnées
- Mettre à profit la desserte TP, renforcer son utilisation et l'attractivité des gares

Problématique :

- Répondre aux demandes de la CDAP (arrêts d'octobre 2014) en adaptant le PAC pour y intégrer des mesures du Plan de mesures OPAir Lausanne-Morges, à étendre sur le périmètre du PAC
- Finalisation du PAC 299 : régler les problèmes d'affectation (zone de verdure, contre-allée, critères d'exclusion des magasins d'exposition-vente, etc.)
- Faire revivre le plan de mobilité inter-entreprises, notamment via l'Association Littoral Entreprises en cours de reconstitution.



Littoral Parc, esquisse d'étude du bureau Fischer et Montavon, 2008

PLAN D' ACTIONS

Février 2016

■	Action finalisée et approuvée (date début – date fin)
■	Action en cours non finalisée (date début)
■	Action prévue (date de démarrage si connue)

Actions	Pilote	Remarques	Date
Planification			
Finalisation du PAC 299	SDT	Adaptations demandées par la CDAP	2015-16
Révision du PAC 299		Soutien financier cantonal et/ou fédéral*	2008-12
Etude de "voie urbaine"		Soutien financier cantonal et/ou fédéral*	1998
Plan d'affectation cantonal 299 approuvé le 12.12.1996			1996
Schéma directeur intercommunal			1994

Réalisation			
Démarches qualitatives pour les espaces publics et les constructions dans les secteurs mixtes du PAC	COGEST Littoral Parc	Secteurs G, S	2016-17
Passage inférieur de mobilité douce en gare d'Etoy			2010
Nouvelle route de desserte d'Ikea		Soutien financier cantonal et/ou fédéral*	2007
Route de la Gare Allaman		Soutien financier cantonal et/ou fédéral*	2004
Giratoire RC 57d		Soutien financier cantonal et/ou fédéral*	2003
Aménagement 1ère étape voie urbaine RC1		Soutien financier cantonal et/ou fédéral*	2003
Giratoire d'Allaman & place de retournement		Soutien financier cantonal et/ou fédéral*	2001
Giratoire du Penguey à St-Prex		Soutien financier cantonal et/ou fédéral*	2001
Jonction d'Aubonne		Soutien financier cantonal et/ou fédéral*	2000
Aménagement voie urbaine - pistes cyclables			1999
Traversée de St-Prex		Soutien financier cantonal et/ou fédéral*	1998

Promotion / Gestion			
Poursuivre de la mise en œuvre du plan de mobilité	Littoral entreprises		2014-15
Création de l'association Littoral Entreprises			2010
Plan de mobilité		Soutien financier cantonal et/ou fédéral*	2010
Aménagement des totems			2005
Etude de communication			2000
Mandat de suivi-conseil (bureau Brüttsch, Gland)			1999
Création de l'association Littoral Parc			1997

* Aide à fonds perdu ou prêt sans intérêt alloués par le canton (et la Confédération dans certains cas) issu du décret des pôles (de 1996 à 2008), de la loi sur l'appui au développement économique ou de la loi sur le logement, ainsi que la loi sur la politique régionale dans les cas de cofinancement fédéral.

Lien : <http://www.vd.ch/themes/economie/developpement-economique/economie-regionale/projets-cofinances/>